

Gestion de l'hydrocotyle fausse-renoncule dans la ZHIB de la Coupure Parent (Antoing)



*Jean-François Dulière, Benoît Vanrenterghem, DNF, Cantonnement
de Mons*



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

1



Wallonie



Service public
de Wallonie



Localisation

Bienvenue sur le site de la Z.H.I.B. de la COUPURE PARENT Zone Humide d'Intérêt Biologique

Afin de faciliter la navigation, l'Écaulx a mis à disposition un plan de localisation de la Z.H.I.B. de la Coupure Parent. Ce plan est disponible sur le site internet de la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Les rizières ont été créées en 1970 et ont permis de transformer ce qui était autrefois une zone humide en terres agricoles. Elles sont aujourd'hui utilisées pour la culture de riz.

Le site est géré depuis 2000 par la Direction Nature et Forêts et bénéficie du statut de Z.H.I.B. (Zone Humide d'Intérêt Biologique) depuis le 9 novembre 2000.

À l'heure actuelle, cette zone constitue un refuge naturel précieux où peuvent se développer une flore et une faune caractéristiques des zones humides, elle est complétée d'une zone ouverte gérée par fauchage tardif. Ces différents milieux accueillent notamment oiseaux, batraciens et insectes.



Ministère de l'Énergie, du Climat et de la Région
 Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
 Agence de l'Écaulx
 10000 Écaulx

Parcours pour la nature et pour les autres usagers

La circulation est autorisée, à pied, à vélo et à cheval, sur les chemins. Ne les utiliser que pour les usages autorisés.

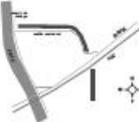
Tenez votre chien en laisse.

Ne cueillez pas les fleurs et les champignons, respectez les arbres et les plantations.

Maitenez pas de feu.

Respectez la qualité des eaux et les infrastructures mises à votre disposition.

Tous battages sont interdits à proximité.



LA PÊCHE DANS LA Z.H.I.B.

La pêche est autorisée dans la Z.H.I.B. de la Coupure Parent. Elle est gérée par la Direction Nature et Forêts. Les pêcheurs doivent respecter les règles de pêche en vigueur. Les pêcheurs doivent être titulaires d'un permis de pêche. Les pêcheurs doivent respecter les règles de pêche en vigueur. Les pêcheurs doivent être titulaires d'un permis de pêche.

Amis de la Nature qui fréquentent ce site, Faites-là une fleur !

Emportez vos déchets et participez au tri sélectif

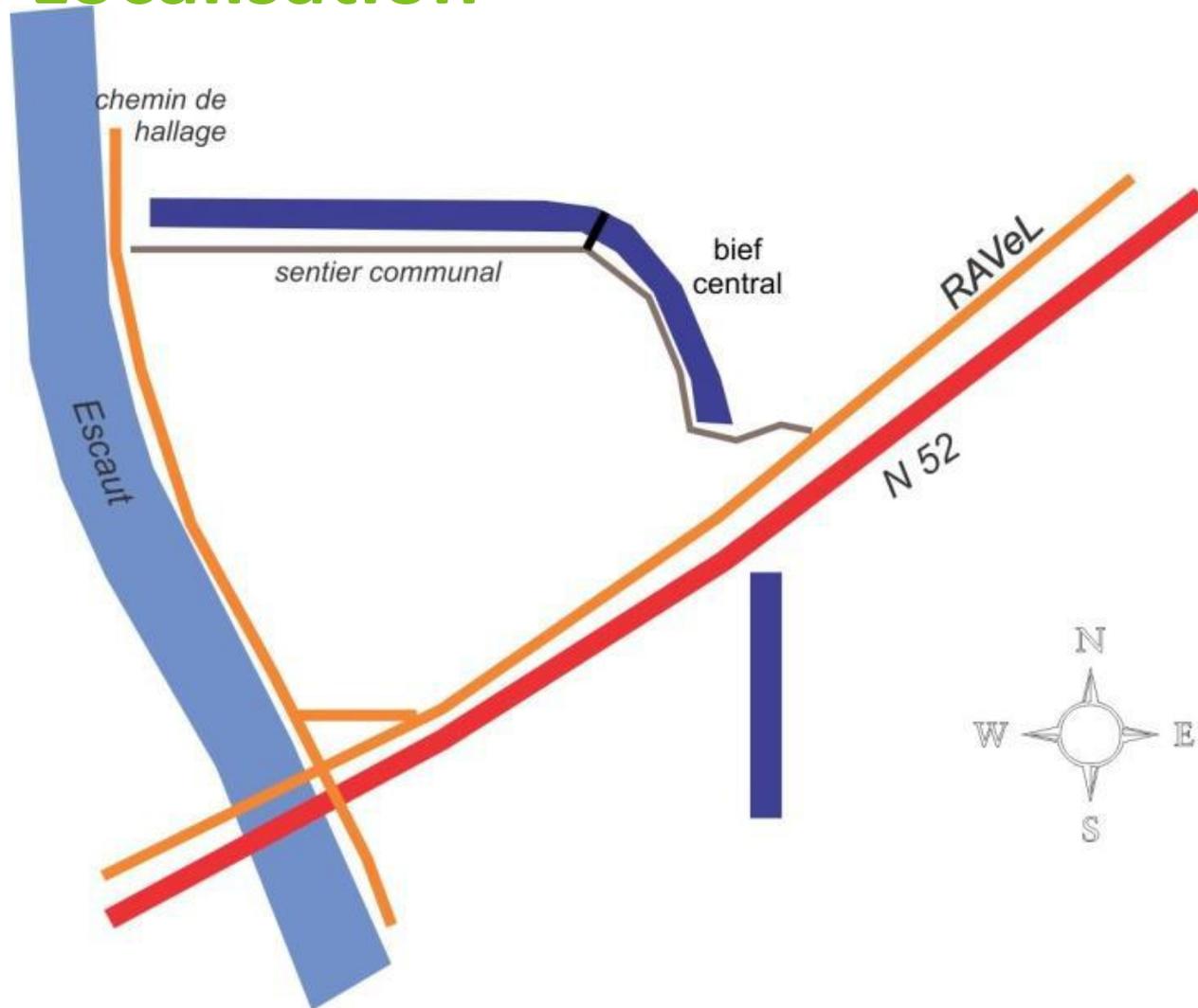


DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT





Localisation





Développement de l'espèce





DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

5



Wallonie



Service public
de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

6



Wallonie



Service public
de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

7





DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

8



Wallonie





Plan de lutte

1. Arrachage mécanique à la grue
2. Finitions manuelles
3. Mis en a-sec durant l'hiver
4. Entretien manuel des repousses



1. Arrachage mécanique

Préparation des abords de la zone de travail et de la zone de dépôt

Rédaction du cahier des charges et procédure d'appel d'offres

Suivi des travaux (08 et 09 octobre 2014)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Limites de la méthode:

- Travail grossier, risque de dissémination
- destructeur pour toute la végétation
- évacuation du produit



2. Finitions manuelles





3-4. Mise en a-sec et entretiens ultérieurs

Hiver 2015 : mis en a-sec

2015 : 3 passages (mai, juin et août) + 1 en octobre

2016 : 5 passages de juin à septembre



Difficultés:

- Accessibilité
- Développement de la végétation naturelle qui « masque » les repousses en pied de berges
- confusion avec autres espèces (hydrocotyle vulgaire, renoncule scelerate, lierre terrestre)



Coût des opérations de lutte

Travail par entreprise: 3.509 € TVAC (avec dépôt sur place)

Main d'œuvre domaniale:

- préparation du chantier: 2 HJ
- Finitions manuelles : 8 HJ
- Entretien ultérieurs: 6-8 HJ/an



Préposé forestier: Benoît Vanrenterghem
Ouvriers forestiers domaniaux : Philippe Clause, Denis Dufour,
Hugues Dutrieux



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

